

Cargo Train Fix.

Description du produit

Valable à partir de 01.01.2021

Apérçu / sommaire

1	Spécification de la prestation	2
2	Modalités de commande	3

1 Spécification de la prestation

1.1 Étendue de la prestation

Cargo Train Fix comprend le transport de marchandises sous forme de train complet, aussi bien dans le trafic intérieur suisse qu'au départ et à destination de gares à l'étranger.

Cargo Train Fix convient pour les gros envois pouvant être planifiés pour une période d'horaire allant de trois mois à un an, selon les jours de circulation, les poids transportés, les itinéraires et les heures de circulation définis à l'avance et de façon ferme.

La prestation de base inclut le transport ferroviaire de la gare d'expédition à la gare de destination, ainsi qu'une opération unique de livraison/d'enlèvement sur un site de débord ou une voie de raccordement. La mise à disposition et l'enlèvement du train ou des wagons sur le site de débord ou la voie de raccordement s'entendent sans la formation du train.

Compris dans la prestation de base :

- ➔ vérification du wagon par un contrôleur technique;
- ➔ notification au client via CIS-online (aux points de desserte en Suisse).

Non compris dans la prestation de base :

- ➔ location de voie pour l'immobilisation des wagons sur les rails.

Le poids maximal transporté et la longueur maximale par train complet dépendent des lignes empruntées ainsi que des conditions locales, techniques et d'exploitation.

1.2 Délais

La durée de transport dépend de la distance et est conforme aux prescriptions de la CIM.

1.3 Points et horaires de desserte

Suisse

Nous assurons la desserte à tous les points de raccordement et sur toutes les voies de débord, c'est-à-dire depuis ou vers l'ensemble des points de chargement ouverts dans toutes les gares à voie normale de Suisse.

International

Nous proposons des transports internationaux en collaboration avec nos partenaires ferroviaires européens. Les entreprises ferroviaires partenaires locales organisent la desserte régionale sur la voie de débord ou de raccordement, et déterminent les horaires et fréquences de desserte correspondantes.

Les horaires et fréquences de desserte (Suisse et international) dépendent des besoins des clients et des conditions-cadres d'exploitation.

1.4 Horaire

Les horaires sont élaborés individuellement en tenant compte des besoins des clients et des conditions-cadres d'exploitation. Les horaires communiqués au client ne constituent pas des accords de délais de livraison au sens de l'art. 16, § 1, CIM.

1.5 Prestations supplémentaires

CFF Cargo propose de multiples prestations supplémentaires, par exemple :

- des prestations administratives, comme le dédouanement;
- la formation du train, la pesée, etc.

L'offre complète est publiée sur le site Internet de CFF Cargo sous « Prix et conditions de CFF Cargo SA ».

<http://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html>

1.6 Délais de chargement pour les wagons de CFF Cargo

Pour tout transport avec Cargo Train Fix, vous bénéficiez d'un délai de chargement sans contrepartie financière de 8 heures, voire 2 heures en cas de nouveau chargement immédiat. Si les wagons sont nécessaires plus longtemps, CFF Cargo facture en sus une taxe de stationnement par période de 24 heures entamée. Veuillez nous informer à temps lorsque les wagons sont prêts pour enlèvement afin qu'ils puissent être enlevés lors de la prochaine desserte.

2 Modalités de commande

2.1 Commande et délai de commande

La commande **ferme** de la prestation de transport intervient au plus tard deux mois avant le premier jour de circulation souhaité, en indiquant :

- le parcours (lieu de chargement au départ, lieu de destination);
- le poids à transporter;
- le jour de circulation souhaité;
- le créneau horaire souhaité;
- le nombre de wagons réseau CFF nécessaires, y c. leur type.

2.2 Délai de commande spécial

Pour les transports prévus les jours fériés et pendant les périodes de vacances, les besoins de transport doivent être annoncés à votre conseiller à la clientèle au plus tard six semaines à l'avance. Un aperçu complet des jours de fête et des délais de commande est publié sur le site Internet de CFF Cargo sous «CG & annexe au contrat » : <http://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html>.

2.3 Annulations et modifications de prestations de transport commandées (délais d'annulation)

Les annulations et modifications nécessitant une nouvelle planification sont soumises à des frais qui dépendent des délais.

Si les clients demandent une annulation ou une modification après la commande ferme et la clôture de la planification par CFF Cargo avec confirmation du plan de transport, les frais suivants sont facturés en fonction des délais.

Par modification induisant une nouvelle planification, on entend les éléments suivants :

- modification du trajet/de la relation;
- décalage dans le temps (même jour);
- modification du jour de circulation;
- modification des paramètres du train (p. ex. wagons, poids, longueur);
- modification du point de chargement (p. ex. remplacement).

Toute annulation et modification suivant la clôture de la planification

par CFF Cargo doit être adressée par écrit aux services de CFF Cargo désignés dans le contrat.

Les **délais d'annulation et de modification soumis à des frais** s'appliquent par train, sur la base de la date du transport (24 heures = 1 jour) et du moment où l'information a été communiquée.

Délais	Coûts
Jusqu'au mercredi de la semaine précédente à 12h00	gratuit
Jusqu'à 48 h avant le transport	CHF 2000. – par train
Jusqu'à 24 h avant le transport	CHF 3000. – par train
Moins de 24 h avant le transport	CHF 4000. – par train
Sans annonce («no show»)	CHF 5000. – par train

2.4 Trains spéciaux

Les trains spéciaux sont des trains dont les paramètres de prestation (poids, longueur, relation) diffèrent des prestations de transport contractuelles. Les coûts supplémentaires sont facturés séparément suivant le document « Prix et conditions de CFF Cargo SA ». Les trains spéciaux circulent uniquement lorsque les capacités nécessaires sont disponibles et que les conditions d'exploitation sont remplies.

2.5 Ordre de transport

L'ordre de transport doit être transmis comme suit à CFF Cargo, au plus tard 90 minutes avant le début des heures de desserte convenues (heure de mise à disposition, d'enlèvement ou de desserte combinée) :

- transmission de l'ordre de transport via CIS-online (logiciel gratuit) ou Edifact (interface informatique spécifique pour le client);
- l'ordre de transport est disponible sur notre site Internet:

<http://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/formulaires.html>.